

THNS 2014 - Interactions entre le transport et la planification urbaine

Michel CALVINO

M. Calvino est déjà intervenu au forum THNS plusieurs fois et il est actuellement consultant après avoir fait sa carrière au Ministère des Transports en tant qu'urbaniste.

Transport et urbanisme : un destin lié, une interaction permanente

Le modèle de ville compacte que l'on a tendance à privilégier en matière de développement urbain est un objectif que l'on se fixe dès la conception des lignes de transport.

La densification urbaine vers la ville compacte a pour but de limiter et optimiser les déplacements dans la ville, en favorisant les distances courtes pour réduire les déplacements domicile – travail et pour diminuer l'énergie dépensée et les émissions de gaz à effet de serre.

L'optimisation des déplacements dans une métropole urbaine est complexe : les systèmes de transport doivent favoriser et accompagner le développement de formes urbaines polarisées (au centre et aux alentours de la ville) et axiales, c'est-à-dire le long des axes de transport, en particulier les lignes de Transports Collectifs lourds qui doivent devenir de véritables colonnes vertébrales de l'expansion urbaine.

Dans cette ville des courtes distances, il est nécessaire de combiner les investissements dans les TC et les projets urbains

Comment établir ce dialogue entre les opérateurs de transport et les décideurs de projets urbains? En France un nouveau concept a émergé ces dernières années, appelé le contrat d'axe. C'est un processus de coproduction des projets TC (métro, tram, BHNS,...) en cohérence avec les projets d'urbanisme. Pour cela, un accord contractuel doit être établi sous forme de charte entre d'une part les responsables des projets de transport et d'autre part les décideurs publics de l'urbanisme.

Cette charte définit un programme d'actions qui va être déployé par les 2 parties chacun dans son domaine respectif. Ainsi le contrat d'axe constitue un instrument d'application du concept T.O.D.

En phase amont, au stade de la planification urbaine, les projets doivent s'inscrire dans les plans de déplacements urbains (PDU) mais aussi figurer explicitement dans les plans d'urbanisme (Schémas de Cohérence Territoriale et Plans Locaux d'Urbanisme). Dans les dernières dispositions de planification urbaine adoptées en France, le plan de déplacement urbain est intégré dans les plans locaux d'urbanisme intercommunaux au sein d'une même agglomération.

Exemple du contrat d'axe pour la Ville de Grenoble A Grenoble, une nouvelle ligne de tramway (5ème ligne) a été construite et ouverte au public en juin 2014. Grenoble est une ville qui se situe dans une vallée des Alpes, au sud-est de la France. C'est une ville de 160 000 habitants dans une métropole de 440 000 habitants qui comporte un réseau structurant de tramways. La nouvelle ligne se déploie sur une longueur de 12 km. Elle comporte 18 arrêts et dessert dans 4 communes 63 000 habitants et 20 000 emplois.

L'objectif est notamment de désengorger le trafic routier. Il est prévu de construire 5 parkings relais à la proximité des stations à l'entrée de la ville afin d'atteindre le centre-ville directement en transport collectif.

A l'extérieur de la ville, la ligne de tramway emprunte une portion de l'autoroute allant vers Lyon. Des pistes cyclables sont également prévues sur le trajet du tram sur l'infrastructure routière requalifiée en faveur du TC grâce à une voie réservée.

Le plan local d'urbanisme de la ville dans lequel s'inscrit cette nouvelle ligne, prévoit la construction de 4000 logements d'ici 2020 avec une majorité de logements sociaux.

L'objectif est de combiner les investissements de transport public avec la programmation urbaine dans le cadre de « zones d'intensification urbaine » en articulant mobilité, logements, équipements, services urbains ...

Les partenaires signataires du contrat transport-urbanisme s'engagent à réaliser ensemble un projet de territoire et à décider d'un calendrier de réalisation d'un programme d'actions pour une dizaine d'années.

Voir aussi le détail du contenu du contrat d'axe ainsi que l'autre exemple de contrat d'axe sur l'agglomération de Montpellier sur le document de présentation.